

CHAPITRE VII

Composition et profil sociologique du parti

Emilien PAULIS, Emilie VAN HAUTE

Selon Daniel-Louis Seiler, les partis sont des « organisations visant à mobiliser des individus dans une action collective menée contre d'autres, pareillement mobilisés, afin d'accéder, seuls ou en coalition, à l'exercice des fonctions de gouvernement. Cette action collective et cette prétention à conduire la marche des affaires publiques sont justifiées par une conception particulière de l'intérêt général »¹. Dès lors, les partis ne sont pas seulement des agences qui cherchent à exercer le pouvoir ou des organisations qui se caractérisent par un projet politique spécifique. Ce sont aussi des organisations qui mobilisent des individus dans une action collective. Cette mobilisation s'opère dans une structure particulière. Le chapitre vi a analysé la structure organisationnelle du parti. Le présent chapitre se focalise sur la mobilisation opérée par l'organisation. Plus spécifiquement, il vise à dresser un portrait à la fois quantitatif et qualitatif des individus mobilisés au sein du parti.

Dans un premier temps, nous nous efforcerons de comprendre comment, depuis la scission du parti libéral unitaire, la dynamique de l'adhésion (et du recrutement) a évolué dans les organisations partisans libérales francophones successives. Si l'on part du principe que les partis concourent sur un marché de taille fixe – l'électorat national – afin d'attirer des adhérents, quelle « part de marché » les organisations libérales sont-elles parvenues à capter au fil du temps du côté francophone ? Par ailleurs, comment expliquer les fluctuations du nombre d'adhérents ? Nous nous intéressons en particulier au rôle de facteurs externes (fluctuations électorales et participation gouvernementale) et internes (changements de leaders) sur les effectifs d'adhésion du parti et sa capacité de mobilisation. Nous proposons aussi des éléments de comparaison par rapport aux autres formations politiques belges. Ce chapitre décrit

¹ Daniel-Louis SEILER, *Les partis politiques*, Paris, A. Colin, 1993.

aussi les conditions d'adhésion et le rôle des affiliés et les compare avec ceux des autres partis politiques en Belgique, afin de mettre en lumière les barrières ou incitants éventuels à la mobilisation au sein du parti.

Dans un deuxième temps, nous tentons d'esquisser un profil sociologique du parti, à partir d'informations socio-démographiques à propos de ses cadres, de ses candidats, de ses élus et de ses représentants dans les organes décisionnels. Une attention particulière est portée à la question du genre dans les différentes instances du parti.

Les effectifs d'adhésion des libéraux francophones

Evolution du nombre d'adhérents des libéraux francophones des années 1970 à nos jours

La courbe de l'adhésion des libéraux francophones apparaît plutôt contrastée. Trois grandes périodes émergent, marquées par certains temps forts ou moments de rupture (voir tableau 1).

La première période court du début des années 1970 à la fin des années 1980. Elle se caractérise par une hausse constante du nombre d'adhérents. La perte de plus de 30 000 adhérents entre 1987 et 1988 représente le premier point de rupture et marque le début de la deuxième période qui coïncide avec une chute verticale du nombre d'adhérents chez les libéraux francophones, à l'instar d'autres partis politiques en Belgique et en Europe ². L'effondrement est réel entre 1987 et 1988, et il l'est à nouveau entre 1989 et 1990 quand le parti déclare une perte d'une dizaine de milliers d'adhérents pour plafonner autour des 35 000 membres. Malgré un soubresaut passager entre 1996 et 2000 qui lui permet de remonter aux alentours de 38 000 adhérents, une nouvelle déperdition entre 2003 et 2004 marque un deuxième point de rupture : le passage symbolique sous la barre des 30 000 membres.

La troisième période correspond aux années 2000. On y observe des variations tantôt positives, tantôt négatives, du nombre d'adhérents, bien que ces fluctuations tendent vers davantage de stabilité que durant les périodes précédentes. En effet, depuis 2004, le Mouvement réformateur oscille *grosso modo* entre vingt-cinq mille et une trentaine de milliers d'adhérents sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et parvient à se maintenir dans cette fourchette.

² Pascal DELWIT, « Still in Decline ? Party membership in Europe », in Emilie VAN HAUTE (éd.), *Party membership in Europe. Exploration into the anthills of party politics*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2011 ; Emilie VAN HAUTE et Anika GAUJA (éd.), *Party Members and Activists*, Londres, Routledge, 2015.

Tableau 1. Evolution du nombre d'adhérents (M) des libéraux francophones, 1972-2012

<i>Année</i>	<i>Nombre d'adhérents (M)</i>	<i>Année</i>	<i>Nombre d'adhérents (M)</i>
1972	28 433	1993	35 273
1973	*	1994	34 015
1974	*	1995	33 121
1975	34 700	1996	35 463
1976	*	1997	37 795
1977	*	1998	38 885
1978	42 000	1999	38 904
1979	*	2000	38 700
1980	*	2001	37 900
1981	47 233	2002	35 870
1982	54 161	2003	34 485
1983	62 093	2004	29 820
1984	66 722	2005	30 630
1985	70 514	2006	30 131
1986	73 727	2007	30 686
1987	76 298	2008	28 549
1988	45 824	2009	25 616
1989	46 430	2010	25 739
1990	35 884	2011	29 883
1991	35 324	2012	27 004
1992	34 404		

Source : www.projectmapp.eu.

Pour autant, ces chiffres absolus ne permettent pas de bien comprendre les dynamiques à l'œuvre. Pour y parvenir, il faut les analyser de manière relative, c'est-à-dire les mettre en rapport avec d'autres informations.

Une première comparaison intéressante porte sur l'ancrage du parti sur le territoire belge. En la matière, on constate que les libéraux francophones sont très bien ancrés sur l'axe Brabant wallon-Namur-Luxembourg (tableau 2). Ces fédérations sont surreprésentées au MR par rapport à leur poids relatif en termes de population en âge de voter au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En revanche, l'ancrage du parti est plus faible en région bruxelloise et dans le Hainaut.

Tableau 2. Répartition des adhérents du Mouvement réformateur par fédération

	<i>Répartition des adhérents par fédération au 31 décembre 2007 (en %)</i>	<i>Répartition des électeurs inscrits (élections 2007) (en %)</i>
Région bruxelloise	12,6	18,9
Brabant wallon	15,2	8,9
Hainaut	26,0	29,7
Liège	25,8	24,6
Luxembourg	6,8	6,4
Namur	13,0	11,5
Outre-Mer	0,6	
<i>Total</i>	100,0	100,0

Sources : www.projectmapp.eu ; http://elections2007.belgium.be/fr/cha/results/results_start.html.

Deux autres outils de comparaison sont utilisés pour donner du sens à l'évolution du nombre d'adhérents (M) à travers le temps. Le premier met en relation le nombre absolu d'adhérents d'un parti (M) avec le nombre d'électeurs qui votent pour ce parti (V). Le ratio M/V , aussi appelé taux d'adhésion, représente alors le pourcentage d'électeurs du parti qui sont membres du parti. Si ce ratio évolue positivement au cours du temps, on peut l'interpréter comme une augmentation de la capacité de recrutement d'un parti, c'est-à-dire de sa capacité à convaincre une partie de ses électeurs d'adhérer au parti, et inversement. Le second outil met en relation le nombre absolu d'adhérents (M) avec la population en âge de voter, c'est-à-dire le nombre d'électeurs potentiels (E). Le ratio M/E est également appelé la densité partisane. Il permet de comparer le degré d'enracinement des partis dans la société civile du pays.

Dans le cas des libéraux francophones, ces ratios évoluent selon les trois périodes identifiées précédemment (tableau 3). Durant la première période, les libéraux francophones ont accru la mobilisation de leurs électeurs effectifs et potentiels, comme en atteste l'évolution positive constante des ratios M/E et M/V jusqu'en 1988. Au terme de cette période, 13 électeurs libéraux sur 100 sont membre du parti et celui-ci mobilise à lui seul 1% de la population belge en âge de voter. La tendance s'inverse durant la deuxième période, avec des ratios en constante diminution. Au début des années 2000, le parti ne recrute plus que 5 électeurs libéraux sur 100 et moins de 0,5% de la population en âge de voter. La dernière période est marquée par une stabilisation des ratios.

Malgré les variations, le MR a réussi à s'ancrer de manière stable et durable dans le tissu sociétal francophone, au point de devenir une force mobilisatrice à part entière. Pour s'en rendre compte, il est intéressant de comparer les évolutions à l'œuvre au dans les autres forces politiques de l'espace francophone (tableau 3).

Tableau 3. Taux d'adhésion (M/v) et densité partisane (M/E) des libéraux francophones, par rapport aux autres partis, 1974-2010

Année	M/v	M/E	M/E (PS)	M/E (CDH)	M/E (Ecolo)	M/E (Belgique)
1974	13,8**		2,12	0,71	–	
1977	12,8**	0,70**	2,15	0,84	–	
1978	14,5	0,61	2,14	0,88	–	
1981	9,8	0,68	2,42	0,78	0,01	8,97
1985	12,0	0,92	1,85	0,54	0,01	
1987	13,2	1,00	1,91	0,56	0,01	
1991	7,0	0,45	1,65	0,40	0,01	9,15
1995	5,3	0,42	1,49	0,38	0,02	
1999	6,1	0,48	1,29	0,31	0,03	6,55
2003	4,6	0,42	1,02	0,24	0,04	
2007	3,6	0,37	0,95	0,34	0,05	
2010	4,2	0,31	0,99	0,31	0,07	5,52

Sources : www.projectmapp.eu ; ** Kris DESCHOUWER, « From consociation to federation : How the Belgian parties won », in Kurt Richard LUTHER et Kris DESCHOUWER (dir.), *Party Elites in Divided Societies, Political parties in consociational democracy*, Londres, Routledge, 1999, p. 82 et 90.

A l'origine, les libéraux francophones font état d'une plus faible densité partisane que leurs homologues socialistes ou démocrates chrétiens. Ces deux partis ont pu, historiquement, se prévaloir d'un haut degré de mobilisation grâce à leur position de force dans leur pilier respectif. Cette position avantageuse s'est construite sur la base d'une sphère organisationnelle très dense constituée de larges réseaux d'organisations sociales et politiques (syndicats, mutuelles, etc.), qui apportent des adhérents aux partis. Le « pilier » libéral diffère historiquement de ses homologues tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif³. Sa taille, plus petite, et sa nature organisationnelle, plus « lâche » et fédérative ont pour corollaire une densité partisane plus basse. Les ratios plus faibles d'enracinement sociétal du parti et sa capacité de recrutement plus limitée reflètent bien un ADN organisationnel historique différent du modèle de parti de masse, plus proche du modèle de « parti de cadres » qui s'appuie dans une moindre mesure sur les adhérents et la société civile. Il faut toutefois relativiser ce jugement de « faiblesse » au vu du déclin des deux ratios, tant chez les socialistes que chez les démocrates chrétiens. En effet, l'enracinement sociétal des deux partis de masse a été mis à mal au point qu'à partir du début des années 1990, les libéraux dépassent les démocrates chrétiens et que l'écart avec les socialistes se résorbe. En outre, les libéraux affichent une densité partisane bien supérieure à celle des écologistes. Au

³ Kris DESCHOUWER, « From consociation to federation : How the Belgian parties won », in Kurt Richard LUTHER et Kris DESCHOUWER (éd.), *Party Elites in Divided Societies, Political parties in consociational democracy*, Londres, Routledge, 1999, p. 85.

final, c'est en gardant une capacité de recrutement assez stable et constante sur le long terme que le MR a pu devenir la deuxième force mobilisatrice au niveau francophone.

Adhésion, cycles électoraux et changements organisationnels internes

La dynamique qui sous-tend l'adhésion chez les libéraux francophones n'est pas uniforme, le nombre d'adhérents évolue sans cesse au fil du temps. Ces fluctuations peuvent pour partie s'expliquer par la plus ou moins grande rigueur de la tenue des registres d'adhésion. En effet, les partis politiques ont aujourd'hui à leur disposition des outils technologiques qui leur permettent beaucoup plus facilement que par le passé de centraliser et de mettre à jour leur registre d'adhérents en temps réel. En outre, les chiffres d'adhésion sont recensés aujourd'hui de manière plus systématique aux niveaux national⁴ et international⁵.

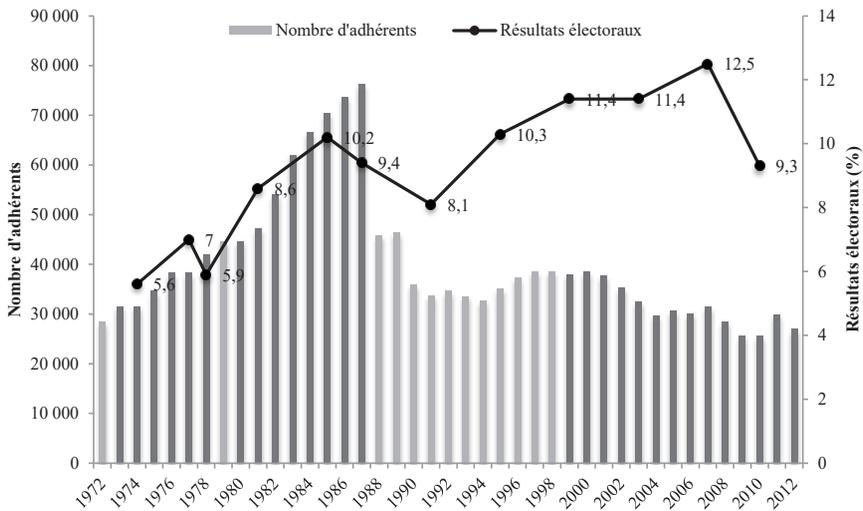


Figure 1. L'évolution du nombre d'adhérents des partis libéraux francophones au regard des résultats électoraux et de la participation du parti au gouvernement

Résultats des élections à la Chambre des représentants ; en gris foncé : périodes de participation au gouvernement fédéral, en gris clair : périodes d'absence au gouvernement fédéral.

Sources : www.projectmapp.eu ; Pascal DELWIT, Jean-Benoit PILET, Emilie VAN HAUTE (éd.), *Les partis politiques en Belgique*, 3^e éd., Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2011, p. 322-331 et 344-348.

Cependant, les évolutions technologiques n'expliquent pas tout. Plus fondamentalement, de nombreux travaux ont mis aussi en avant les liens entre les cycles électoraux et gouvernementaux d'un parti, les changements organisationnels internes et les fluctuations du nombre d'adhérents. Cette section met dès lors en relation les variations du nombre d'adhérents avec ces deux facteurs : les résultats

⁴ Voir les publications récurrentes « Morphologie des partis francophones », *Res Publica*, tous les deux ans.

⁵ www.projectmapp.eu

électoraux des libéraux francophones et leur participation au gouvernement fédéral (figure 1), ainsi que les restructurations organisationnelles internes du parti et les changements de leadership.

Du début des années 1970 à la fin des années 1980 : construire une organisation et accéder au pouvoir

La courbe d'adhésion et la courbe électorale ne se mettent au diapason que durant la seconde moitié de cette période, soit à partir du début des années 1980. Avant cela, les années 1970 se caractérisent par des difficultés électorales et organisationnelles.

Alors que les libéraux étaient parvenus à se hisser parmi les « grands » de la scène politique belge en 1965, ils doivent faire face à une situation électorale plus délicate au début des années 1970. Celle-ci tient pour beaucoup aux querelles du libéralisme bruxellois et à la concurrence accrue des formations régionalistes (FDF). Suite à l'éclatement du parti unitaire, il a fallu d'abord résoudre les conflits internes pour qu'un parti libéral francophone autonome puisse se structurer et mobiliser de nouveaux adhérents. En Wallonie, d'une fusion entre le PLP wallon et le parti régionaliste Rassemblement wallon naît, en 1976, l'éphémère parti des réformes et de la liberté de Wallonie (PRLW). Nombre de personnalités libérales wallonnes rejoignent les rangs du parti (à commencer par Jean Gol, François Perin ou Etienne Knoops). Cette refonte permet entre autres d'organiser et d'installer les libéraux wallons dans le paysage électoral. Cependant, du côté bruxellois, les tensions sont légion et les déchirements se traduisent par l'existence, en 1978, de trois partis libéraux distincts (voir chapitre VI). Le ressac des élections de 1978 en est un des effets. Cela n'empêche toutefois pas plusieurs personnalités politiques libérales d'obtenir des responsabilités dans les gouvernements qui se forment après les élections de 1974 et 1978. Ces participations n'étant pas toujours couronnées de succès, le parti est sanctionné lors des élections de 1978. Cette sanction ne se traduit pas en termes d'adhésions. En pleine restructuration organisationnelle, le nombre d'adhérents n'a cessé d'évoluer à la hausse durant cette période. Cette progression positive est due sans doute en grande partie à l'organisation du côté wallon.

Sous l'égide du charismatique Jean Gol, le rapprochement stratégique effectué entre les libéraux wallons et bruxellois pour se relever de l'échec électoral de 1978 permet la création, en 1979, du parti réformateur libéral (PRL). Grâce à la centralisation du parti autour de la présidence de Jean Gol, le libéralisme francophone acquiert la stabilité qui lui manquait depuis la scission linguistique. Le parti enregistre des scores très encourageants aux élections législatives de 1981, même s'il peine encore à Bruxelles où le FDF séduit une partie de l'électorat libéral. Ces élections débouchent sur la constitution d'un gouvernement Martens-Gol et sur la désignation dans la foulée de Louis Michel comme nouveau président du parti (1982). Aux élections législatives anticipées de 1985, qui font suite à la démission volontaire de Jean Gol et de l'ensemble des ministres libéraux au lendemain de la catastrophe du Heysel, le PRL passe le seuil électoral symbolique des 10%, grâce en partie au recul du FDF à Bruxelles. Durant la décennie 1980, le PRL capitalise sur sa stabilisation organisationnelle, ses performances électorales et sa position de force au sein du gouvernement : il passe de 47 233 à 66 722 adhérents entre 1981 et 1984 et culmine à 76 298 affiliés en 1987.

A la suite des élections de 1987, qui se déroulent dans un contexte politique communautaire tendu, le PRL est relégué dans l'opposition. Ce tournant électoral et gouvernemental coïncide avec le premier de point de rupture au niveau de l'adhésion : le parti enregistre une perte de plus de 30 000 adhérents entre 1987 et 1988. Le recul électoral du PRL semble avoir résonné comme une défaite auprès de ses adhérents.

De la fin des années 1980 au début des années 2000 : chute de l'adhésion, disette gouvernementale et soubresauts organisationnels

Cette période se caractérise par un triple déclin électoral, organisationnel et en termes d'adhésions à la fin des années 1980 et au début des années 1990, et par une reprise progressive durant la seconde moitié des années 1990.

L'année 1987 constitue un tournant pour le PRL. Elle ouvre une période marquée par la défaite sévère de 1991 et un renvoi dans l'opposition. Le parti amende ses statuts cinq fois entre 1987 et 1989 (voir chapitre VI) et connaît une crise de leadership et de cohésion internes sous la présidence bicéphale d'Antoine Duquesne et de Daniel Ducarme (1990 à 1992), qui se traduit par une perte nette déclarée d'une trentaine de milliers d'adhérents. La décision d'ouvrir la procédure de sélection du président du parti au suffrage universel des membres en 1990, qui pouvait apparaître comme une solution stratégique délibérée destinée à contrer cette baisse sensible de l'adhésion, n'aura pas les résultats escomptés en termes de mobilisation. Ni le retour de Jean Gol à la présidence en 1992 et sa réorganisation doctrinale, ni l'accord avec le FDF, ni la révision des statuts afin d'assurer une meilleure représentation des différents courants libéraux, n'ont permis d'inverser la tendance négative. Entre 1987 et 1994, le parti déclare une perte de plus de la moitié de ses adhérents.

Les choses changent dans la foulée de l'embellie électorale de 1995. Malgré un maintien dans l'opposition et le décès inopiné de Jean Gol, le succès électoral s'accompagne d'une remobilisation en termes d'adhésion. Le parti gagne près de 5 000 membres dans les cinq années qui suivent et passe de moins de 33 000 adhérents en 1994 à plus de 38 000 à la veille des élections de 1999. Cette période correspond également à la présidence de Louis Michel, axée sur un renforcement de la fonction présidentielle, une réforme organisationnelle et stratégique profonde et une réorientation idéologique du parti. Son message, proche du libéralisme social, trouve un écho auprès des militants puisqu'il est reconduit pour quatre ans en 1997. Cette réorientation ouvre également la porte à l'alliance avec le MCC (Mouvement des citoyens pour le changement) de Gérard Deprez en 1998.

Les libéraux francophones reviennent au pouvoir après les élections de 1999 qui débouchent sur un gouvernement de coalition « arc-en-ciel », intégrant pour la première fois les Verts dans la majorité. Louis Michel devient Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et est donc contraint d'abandonner la présidence du parti, qui revient à Daniel Ducarme. Sous son égide, la fédération PRL-FDF-MCC renforce les liens organisationnels entre ses composantes et se rassemble sous un nouveau nom, le « Mouvement réformateur ». Si cette modification appelle à plus d'unité en théorie, notamment sur le plan programmatique, elle laisse en pratique à chaque composante de la fédération son identité et sa marge de manœuvre organisationnelle, selon les attentes qui avaient été fixées préalablement. Louis Michel est nommé « chef

de file gouvernemental », conformément aux nouveaux statuts du parti. Ces différents changements ont encore peu d'incidence sur la courbe d'adhésion, qui stagne autour des 38 000 de 1999 à 2001.

Les courbes électorales et d'adhésion suivent une logique inversée. Alors que le MR gagne les élections fédérales de 2003, qu'il atteint un maximum historique en Wallonie, devient la première force politique en Communauté française et que sa participation au gouvernement fédéral est reconduite, le parti connaît paradoxalement une perte nette en termes d'adhésions. Il passe sous les 35 000 membres en 2003, puis pour la première fois sous la barre symbolique des 30 000 membres en 2004. Ces difficultés peuvent s'expliquer par la persistance de différends internes à la fédération en dépit de la vocation unificatrice de la coupole du MR. Antoine Duquesne succède brièvement à Daniel Ducarme à la présidence du mouvement (2003). L'épisode est peu concluant et Didier Reynders, plébiscité l'année suivante (2004), devient président d'un parti qui a connu un léger tassement aux élections régionales de 2004 et s'est fait rejeter dans l'opposition de toutes les assemblées régionales et communautaires.

Du début des années 2000 à nos jours : vers une stabilité électorale et militante malgré les dissensions internes

La présidence de Reynders correspond à une période de stabilisation organisationnelle et en termes d'adhésions, autour des 30 000 membres, entre 2005 et 2007. Le plafond électoral du MR est relevé lors des élections fédérales de 2007. Le parti atteint même un sommet historique. Paradoxalement, ce succès électoral est suivi de nouvelles pertes d'adhérents, pour tomber au seuil plancher de 25 000 adhérents en 2009 et 2010.

Cette diminution peut se comprendre d'une part par la focalisation du parti sur la crise politique (gouvernementale et communautaire), économique et financière (avec l'affaire Fortis qui touche de près les portefeuilles ministériels du MR) que traverse la Belgique durant cette période. D'autre part, les tensions internes autour du leadership refont surface. Des voix s'élèvent pour dénoncer l'éloignement de la présidence par rapport à la base, avec un fonctionnement qui favorise l'intergroupe parlementaire aux dépens du Bureau ou du Conseil. Le président est accusé de ne pas animer le parti, de préférer l'exercice du pouvoir et de ne plus écouter que sa garde rapprochée⁶. D'aucuns dénoncent aussi les relations difficiles entretenues avec le CDH et le PS, qui auraient contribué à isoler le parti et à le « fixer » dans l'opposition⁷. Les critiques s'en prennent encore au cumul entre présidence et portefeuille ministériel⁸. L'épisode Aernoudt en 2009 a en outre fragilisé la position de Didier Reynders dans ses rapports avec les composantes de la fédération. En effet, ce dernier avait annoncé l'intégration

⁶ Pierre BOUILLON et David COPPI, « Didier Reynders passe la main au MR », *Le Soir*, 14 février 2011, http://archives.lesoir.be/didier-reynders-passe-la-main-au-mr_t-20110214-018NZJ.html.

⁷ Martine DUBUISSON, « Comment Charles Michel et le MR se sont coupés de tous », *Le Soir*, 30 avril 2015, <http://www.lesoir.be/865564/article/actualite/belgique/2015-04-30/comment-charles-michel-et-mr-se-sont-coupees-tous>.

⁸ « Reynders s'accroche à un MR coupé en deux », *Le Soir*, 20 octobre 2009, <http://blog.lesoir.be/jour-apres-jour/2009/10/20/reynders-s'accroche-a-un-mr-coupe-en-deux/>

du parti LiDé au sein du Mouvement réformateur. Mais l'arrivée de cette formation créée en 2008 par l'ancien fonctionnaire flamand, Rudy Aernoudt, ne plaît pas à toutes les composantes du MR. Le FDF d'Olivier Maingain et le MCC de Gérard Deprez menacent alors de quitter la fédération. LiDé ne rejoindra pas le MR en définitive mais cette querelle interne atteste à nouveau des antagonismes qui la divisent. Ces tensions internes ne se traduisent pas uniquement par une perte d'adhérents. Elles affectent également les performances électorales aux élections régionales et européennes de 2009, et fédérales de 2010. Le parti retombe sous son score de 1995.

L'année 2010 est marquée par la passation de pouvoir au sein du parti. Didier Reynders annonce la tenue d'un scrutin pour élire son successeur. Cette élection met en lice un opposant (Charles Michel) et un « reyndersien » du premier cercle (Daniel Bacquelaine). Charles Michel remporte le scrutin avec 54,75% des voix et lui succède en février 2011. A l'instar de la défaite aux fédérales de la même année, cette élection interne, qui fut pourtant l'une des plus serrées dans l'histoire du parti, semble *a contrario* suggérer un nouvel élan en termes d'adhésion. Le parti gagne 4 000 nouveaux adhérents entre 2010 et 2011 et frôle la barre des 30 000. Charles Michel quitte alors le ministère de la Coopération au développement, qu'il confie à Olivier Chastel, pour se concentrer sur la gestion d'un parti divisé, l'élection présidentielle n'ayant pas vraiment pacifié la maison libérale. Suite à ce vote, une situation inédite se produit à nouveau dans les rangs libéraux : la présence concomitante d'un président fort, Charles Michel, et d'un chef de file gouvernemental imposant, Didier Reynders. Cette dualité, mais aussi la crise politique prolongée au fédéral et le départ du FDF de la fédération suite à l'accord sur la sixième réforme de l'Etat fin 2011, semblent avoir pesé sur les effectifs d'adhésion du parti en 2012.

Les observations qui précèdent démontrent l'installation durable des libéraux dans le paysage politique francophone. En effet, sur le long terme, les libéraux francophones ont progressivement réussi à contester la prépondérance électorale des partis des deux piliers principaux. Le MR s'est rapproché du PSC avant de lui enlever sa place de deuxième parti francophone.

L'organisation du MR est très dépendante de la personnalité qui l'incarne. La personnalité des présidents successifs, leurs rapports avec les représentants des composantes de la fédération et les autres formations politiques francophones, ainsi que les réformes doctrinales et idéologiques qu'ils ont pu entreprendre, peuvent expliquer en partie les fluctuations du nombre d'adhérents du parti.

La place des adhérents dans l'organisation du MR

Etre adhérent peut signifier des choses très différentes d'un parti à l'autre, d'une personne à l'autre. En Belgique, les critères et les conditions pour adhérer à un parti politique ne sont pas régulés par la loi⁹. Ce sont les partis eux-mêmes qui fixent les conditions nécessaires pour qu'un individu devienne membre du parti et déterminent

⁹ Jean-Benoît PILET et Emilie VAN HAUTE, « Criteria, conditions, and procedures for establishing a political party in the Member States of the European Union », Rapport au Parlement européen, Directorate General for Internal Politics, Policy Department C – Citizens' Rights and Constitutional Affairs, 2012, PE 431.512 – http://www.europarl.europa.eu/committees/fr/studiesdownload.html?languageDocument=EN&file=79_493.

les droits et les devoirs de leurs adhérents. Les tableaux 6 et 7 présentent une comparaison systématique des partis politiques belge sur ces deux aspects : conditions nécessaires à l'adhésion, droits et devoirs des adhérents une fois affiliés au parti.

Comme dans la plupart des démocraties, la première condition pour devenir membre est le paiement d'une cotisation. Tous les partis belges appliquent cette condition, bien que le montant de la cotisation de base diffère, tout comme les critères d'éligibilité pour une cotisation spécifique (tableau 6). Chez les libéraux francophones, le montant de la cotisation est comparativement assez bas. Le MR applique des tarifs avantageux pour les couples, ou en fonction de l'âge et du statut des personnes. Le paiement d'une cotisation n'est pas la seule condition pour obtenir le statut d'adhérent. La plupart des partis belges posent d'autres conditions, décrites dans les statuts des partis : critères d'âge, d'exclusivité de l'adhésion, de souscription aux principes fondateurs du parti, de période probatoire ou encore de parrainage par un membre existant (tableau 6). En la matière, le MR fait partie des partis qui réglementent peu l'adhésion. Seules deux conditions sont requises : ne pas être membre d'un autre parti politique et adhérer aux principes du parti tels que décrits dans le manifeste du Mouvement réformateur de 2002. En termes de procédure, l'adhésion au parti est individuelle, tout comme dans l'ensemble des partis en Belgique. Elle peut se faire via les sections locales du parti ou directement auprès du niveau national. Cette flexibilité en termes d'accessibilité au parti peut expliquer pour partie les effectifs d'adhésion présentés dans la section précédente.

Pour ce qui est des droits et des obligations des adhérents une fois affiliés au parti (tableau 7), les statuts du Mouvement réformateur confèrent comparativement moins de prérogatives aux adhérents que ce n'est le cas dans d'autres formations politiques en Belgique. En particulier, les adhérents ne sont pas directement consultés dans le processus de sélection des candidats, d'élaboration du programme électoral ou de décision de participer au gouvernement. Ceci peut paraître paradoxal, car les libéraux francophones ont ouvert assez tôt le processus de sélection du président du parti au suffrage universel des membres ¹⁰.

Le profil des libéraux francophones et la composition du parti

En termes de composition sociale du parti, nous ne disposons à ce jour que de peu d'informations. Si les enquêtes électorales permettent d'avoir un bon aperçu du profil des électeurs libéraux (voir chapitre XII), il n'existe à ce jour aucune donnée d'enquête permettant de dresser le profil des adhérents du parti.

En revanche, une enquête par questionnaire a en son temps été soumise aux cadres du parti réunis à l'occasion d'un congrès national du parti le 5 avril 2003, congrès préparatoire aux élections fédérales de la même année ¹¹. Cette enquête permet de

¹⁰ Jean-Benoît PILET et Bram WAUTERS, « The Selection of Party Leaders in Belgium », in Jean-Benoît PILET et William CROSS (éd.), *The Selection of Political Party Leaders in Contemporary Parliamentary Democracies*, Londres, Routledge, 2014, p. 30-46.

¹¹ A cette occasion, 486 questionnaires ont été distribués et 338 ont été complétés. Voir Pascal DELWIT, Benoît HELINGS et Emilie VAN HAUTE, « Les cadres intermédiaires du PSC et du Mouvement réformateur », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2003, 1804-1805.

mettre en lumière le profil des participants au congrès¹². Le tableau 4 propose un aperçu des grandes caractéristiques socio-démographiques des répondants.

On constate qu'à l'époque, les cadres libéraux se caractérisent par un profil très masculin (à près de 70%), d'âge moyen, de nationalité belge (à près de 100%) et à très haut niveau de diplôme (trois quarts déclarent détenir un diplôme de niveau supérieur ou universitaire). Les cadres sont aussi en majorité des actifs, employés ou fonctionnaires. On constate aussi une proportion relativement forte d'indépendants, milieu de recrutement privilégié du parti. La représentativité sociale des cadres libéraux est donc assez faible, bien que cela ne soit pas spécifique à ce parti¹³.

En termes de croyances, les profils reflètent le repositionnement du parti en 1961 sur les questions religieuses et philosophiques, puisqu'on trouve un équilibre relatif entre croyants et non-croyants¹⁴. De même, le parcours scolaire des cadres se fait de manière assez équilibrée entre les réseaux officiel et libre confessionnel. Enfin, si l'on s'intéresse à leur relation au parti, la durée moyenne de leur engagement partisan est de quinze ans. Le cadre apparaît ainsi comme un adhérent « chevronné » qui a fait « carrière » au sein du parti.

Ces caractéristiques ont tendance à se renforcer lorsque l'on considère les strates supérieures du parti (candidats sur les listes électorales, parlementaires ou membres des organes décisionnels du parti).

En miroir du profil des cadres du parti, le tableau 4 présente le profil sociologique des candidats et élus sur les listes du Mouvement réformateur aux élections législatives de 2003¹⁵. Les données illustrent ce que l'on appelle la « loi de disproportionnalité croissante »¹⁶ : les biais de représentativité sociale des élites augmentent avec l'importance des positions occupées. En termes de genre, d'âge, de niveau de diplôme et de statut socio-professionnel, les profils deviennent de plus en plus homogènes au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie. Il est particulièrement intéressant de noter le phénomène à l'œuvre en matière de genre. Alors que les hommes représentent plus de deux tiers des cadres du parti, on constate un équilibrage plus favorable sur les listes des candidats aux élections législatives. Il s'agit d'un effet évident des réglementations en matière de genre sur les listes. Cependant, malgré un équilibre relatif sur les listes électorales, le déséquilibre revient lorsque l'on considère les élus.

¹² Nous ne présentons dans ce chapitre que les données relatives aux répondants identifiés comme répondants libéraux (N = 288), c'est-à-dire à l'exclusion des répondants identifiés comme FDF (N = 21) ou MCC (N = 10) ou des personnes qui n'ont pas notifié leur parti d'appartenance au sein du cartel (question : « Parmi ces formations, à laquelle avez-vous initialement adhéré ? »).

¹³ Emilie VAN HAUTE et Anika GAUJA (éd.), *Party Members and Activists*, *op. cit.*

¹⁴ Parmi les croyants, on compte 89,4% de catholiques/chrétiens, 4,4% de musulmans et 6,1% de protestants.

¹⁵ Le scrutin 2003 a été pris comme point de référence en raison de sa comparabilité directe avec l'enquête cadres de 2003. Le profil des candidats lors des scrutins ultérieurs est très comparable aux données de 2003. Voir par exemple Régis Dandoy, Nicolas De Decker et Jean-Benoit Pilet, « Le profil des élus et des candidats francophones aux élections fédérales du 10 juin 2007 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2007, 1981-1982.

¹⁶ Robert D. PUTNAM, *The Comparative Study of Political Elites*, Englewood Cliffs, NJ, Prentice-Hall, 1976.

Tableau 4. Caractéristiques socio-démographiques des cadres (2003) et candidats et élus libéraux aux élections fédérales (2003)

		<i>Cadres</i>		<i>Candidats</i>		<i>Elus</i>	
<i>Profil</i>		%	<i>N</i>	%	<i>N</i>	%	<i>N</i>
Genre	Hommes	69,1	288	51,72	145	62,1	29
Age	< 34 ans	31,2	273	16,9	130	13,8	29
	35-44 ans	16,5		29,2		20,7	
	45-54 ans	26,7		29,2		37,9	
	55-64 ans	20,9		20,8		24,1	
	65 +	4,8		3,9		3,5	
Nationalité	Belge	98,2	284	100,0		100,0	
Diplôme	Aucun/primaire	8,3	288	0,0	121	0,0	29
	Secondaire	16,7		7,4		3,6	
	Supérieur et universitaire	75,0		92,6		96,4	
Statut socio-professionnel	Ouvrier	2,8	287	0,0	134	0,0	28
	Employé	26,5		3,7		0,0	
	Fonctionnaire (incl. enseignants)	33,4		13,4		0,0	
	Indépendant	13,2		17,9		3,5	
	Autre actif / profession politique	10,5		60,9		96,5	
	Chômeur/euse	1,4		0,0		0,0	
	Femme/homme au foyer	1,0		0,0		0,0	
	Etudiant.e	4,2		2,2		0,0	
	Pensionné.e	6,6		1,5		0,0	
	Autre inactif	0,3		-		0,0	
Croyance	Croyant	44,5	281	n.d.		n.d.	
	Non-croyant	55,5		n.d.		n.d.	
Réseau enseignement	Officiel	48,9	282	n.d.		n.d.	
	Libre confessionnel	35,8		n.d.		n.d.	
	Libre non confessionnel	4,3		n.d.		n.d.	
	Plusieurs réseaux	11,0		n.d.		n.d.	

Durée de l'adhésion	< 5 ans	31,3	246	n.d.		n.d.	
	5-9 ans	13,8		n.d.		n.d.	
	10-19 ans	17,1		n.d.		n.d.	
	20-29 ans	17,9		n.d.		n.d.	
	30-39 ans	13,0		n.d.		n.d.	
	40 et plus	6,9		n.d.		n.d.	

n.d. = information non disponible.

Sources : données sur les cadres : CEVIPOL, Enquête auprès des cadres du Mouvement réformateur de 2003 ; données sur les candidats : Pascal DELWIT, Benoit HELLINGS, Jean-Benoit PILET et Emilie VAN HAUTE, « Le profil des candidats francophones aux élections du 18 mai 2003 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2005, 1874-1875.

Ce phénomène tient pour partie à l'effet des votes de préférence qui favorisent les locomotives électorales du parti, souvent masculines.

Le tableau 5 approfondit la question du genre au sein du groupe parlementaire du parti à travers le temps, en revenant sur l'évolution de la représentation des femmes depuis l'après-guerre. Les femmes sont pratiquement absentes du groupe parlementaire jusqu'au début des années 1990. Le changement est notable par la suite et reflète la mise en place progressive de la loi sur les quotas ¹⁷.

Tableau 5. Evolution de la représentation des femmes au sein du groupe parlementaire du parti, 1946-2014

	Chambre		Sénat	
	N	%	N	%
1946	0/9	0,0	1/9	11,1
1949	0/17	0,0	1/16	6,3
1950	0/12	0,0	1/13	7,7
1954	0/14	0,0	1/15	6,7
1958	0/11	0,0	1/11	9,1
1961	0/12	0,0	0/10	0,0
1965	1/30	3,3	1/27	3,7
1968	1/30	3,3	0/24 (+1)	0,0 (4,2)
1971	0/16	0,0	2/17 (-1)	11,8 (5,9)
1974	0/9	0,0	1/12	8,3
1977	0/16	0,0	0/12	0,0
1978	0/15	0,0	1/9	11,1
1981	0/24 (+1)	0,0 (4,2)	3/21	14,3

¹⁷ Frédéric BOUHON, Min REUCHAMPS, Jérémy DODEIGNE, « La confection des listes : règles juridiques et pratiques politiques », in Frédéric BOUHON et Min REUCHAMPS (éd.), *Les systèmes électoraux de la Belgique*, Bruxelles, Bruylant, 2012, p. 189-208.

1985	1/24	4,2	3/23	13,0
1987	0/23	0,0	2/21	9,5
1991	2/20 (-1)	10,0 (5,0)	3/18	16,7
1995	1/18 (+1)	5,6 (11,1)	2/9	22,2
1999	4/18	22,2	1/9 (+1)	11,1 (22,2)
2003	10/24	41,7	3/9 (+1)	33,3 (44,4)
2007	8/23	34,8	2/10 (3/9)	20,0 (33,3)
2010	6/18	33,3	2/8	25,0
2014	6/20(-1)	30,0 (25,0)	3/9	33,3

1946-1971 : les données présentées concernent uniquement les élus issus des circonscriptions wallonnes et bruxelloises ; 1971-2014 : élus MR, toutes composantes confondues. Les chiffres entre parenthèses indiquent les changements survenus dans le courant de la législature.

Sources : 1946-1995 : Eliane GUBIN et Leen VAN MOLLE, *Femmes et politique en Belgique*, Bruxelles, Racine, 1998 ; 1999-2014 : www.lachambre.be et www.senate.be.

En raison du poids des élus et des mandataires du parti dans les organes décisionnels internes ¹⁸, la situation dans les organes centraux du parti est très similaire à celle observée au sein du groupe parlementaire. La figure 2 reprend le degré de féminisation des deux organes décisionnels les plus réguliers du parti (exécutif restreint et large – voir chapitre VI). Une double évolution est à l'œuvre.

Dans l'organe exécutif plus large (Bureau/Conseil), la présence des femmes tend à légèrement augmenter avec le temps, tout en restant très modeste. Dans les années 1980 et 1990, cette augmentation se fait en parallèle de la croissance numérique de l'organe décisionnel (voir chapitre VI.) Il semblerait qu'avoir un organe plus large laisse davantage d'espace pour la représentation des femmes. Par ailleurs, un point de rupture semble se dessiner autour de la réforme de 2002 et de la création du MR.

Dans l'organe exécutif restreint (Comité/Bureau exécutif), la présence des femmes est encore plus réduite et dépasse rarement les 10% sur la période. A nouveau, lorsque la taille de cet organe se réduit (comme en 1988 et 1989, et à nouveau à partir de l'avènement du MR en 2002), les femmes disparaissent même tout à fait.

¹⁸ Les parlementaires du parti siègent de droit dans l'organe exécutif élargi du parti (Bureau/Conseil) (voir chapitre VI).

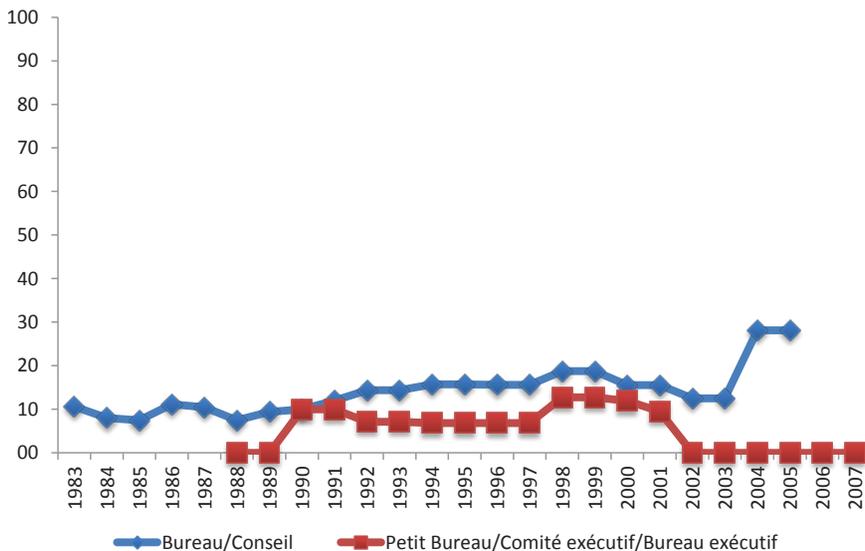


Figure 2. Evolution de la représentation des femmes dans les organes décisionnels du parti, 1983-2005

Bureau/Conseil : 1983-2001 = Bureau du parti (N varie entre 113 et 148) ; à partir de 2002 = Conseil du parti (N = 32 pour la composante libérale, 66 au total) ; Petit Bureau/Comité exécutif/Bureau exécutif : 1988-1989 = Petit Bureau (N = 15) ; 1990-2001 = Comité exécutif (N varie de 20 à 47) ; à partir de 2002 = Bureau exécutif (N = 3 pour la composante libérale, 6 au total)

Source : *Res Publica*, Morphologies des partis politiques francophones (publiées tous les deux ans)

Conclusion

Ce chapitre s'est intéressé au parti en tant qu'organe de mobilisation d'individus en vue d'une action collective, du point de vue quantitatif (évolution des effectifs d'adhésion) et qualitatif (profil sociologique du parti).

En termes quantitatifs, les effectifs d'adhésion n'ont cessé d'évoluer au fil du temps. Cependant, le parti se caractérise par une relative stabilité sur le long terme qui lui permet d'occuper aujourd'hui la deuxième place dans l'espace politique francophone en termes de densité organisationnelle. La stabilité relative de son enracinement sociétal n'a de sens qu'au regard des autres familles de partis : le MR a été moins affecté que les grands partis de masse (sociaux-démocrates, démocrates chrétiens) par la démobilisation croissante de leur « chasse gardée ». Cela tient pour partie à l'organisation particulière du parti, plus lâche et fédérative, et qui, dès l'origine, s'appuie dans une moindre mesure sur une société civile catégorielle.

Cette stabilité globale masque des variations à plus court terme que nous avons mises en relation avec les cycles électoraux, gouvernementaux et organisationnels du parti. Les données électorales et organisationnelles semblent particulièrement pertinentes dans le cas du MR en raison de leur forte imbrication. En effet, la fonction présidentielle au MR a toujours été très personnalisée et son importance dépend traditionnellement de la (non-)participation du parti au(x) gouvernement(s) (voir chapitre vi). Ce chapitre

l'a montré, les changements de leadership, les résultats électoraux et les participations gouvernementales ont pu, de manière concomitante, influencer les effectifs d'adhésion du parti et l'évolution de la taille de son vivier de base.

En termes qualitatifs, ce chapitre a mis en évidence des profils sociologiques spécifiques. D'une part, les cadres du parti incarnent un enracinement lâche dans le pilier libéral avec une ouverture aux croyants. D'autre part, le personnel du parti se caractérise par un profil plutôt masculin, d'âge moyen, actif et à niveau de diplôme élevé. Ces caractéristiques se renforcent aux échelons supérieurs du parti, en particulier dans le groupe parlementaire et dans les organes décisionnels nationaux du parti. Ce profil reflète les origines du parti qui s'est structuré historiquement autour de ses mandataires et grandes figures électorales locales (masculines). On constate néanmoins une féminisation progressive du profil des parlementaires, favorisée par les mécanismes institutionnels mis en place en Belgique.

Au final, ce chapitre met en avant un équilibre subtil entre stabilité en termes d'adhésion et d'ancrage territorial du parti, et transformation progressive en termes de profil. Le maintien de cet équilibre tient pour beaucoup aux choix posés par le parti en termes de leadership, de participation au pouvoir ou de place accordée aux différentes strates du parti dans son organisation interne. Ces choix vont peser sur la capacité du parti à assurer positivement son rôle d'organe mobilisateur des citoyens/électeurs francophones libéraux dans le futur.

Tableau 6. Critères et conditions pour devenir adhérent. Belgique (dernière version des statuts)

Parti	Cotisation	Age	Exclusivité	Adhésion aux principes*	Période probatoire	Niveau	Type**		
							I	C	S
Ecolo	25 € (18 € pour chaque membre vivant à la même adresse) 12 € (< 23 ans, étudiant, chômeur, pensionné) ; 10 € (première adhésion)	-	X	X	X	X	-	X	
Groen	10 € (30 € max. pour une famille > 3) Gratuit (première adhésion) ; gratuit pour organisation de jeunesse (< 33 ans)	-	X	X	X	X	-	-	
sp.a	12 € 30 € (adhésion de soutien) ; 1 € (extra pour organisation de jeunesse)	15	-	X	X	X	-	X	
PS	24 € 12 € (pensionné, sans emploi, étudiant, chômeur, membre additionnel du ménage)	16	-	X	X	X	-	-	
CDH	20 € (5 € pour chaque nouveau membre de la même famille) 7,5 € (étudiant, pensionné, sans emploi, handicapé) ; 40 € (adhésion de soutien)	16	X	X	X	X	X	-	
cd&v	5 € (4 € pour chaque nouveau membre de la même famille) 25 € (adhésion de soutien) ; 2,5 € (organisation de jeunesse) ; 2,4 € (organisation femmes) ; 1 € (organisation seniors)	17	X	X	-	-	X		

Parti	Cotisation	Age	Exclusivité	Adhésion aux principes*	Période probatoire	Niveau	Type**		
							I	C	S
MR	15 €(23 €par couple) 8 €senior (14 €par couple) ; 6 €< 30 ans, sans emploi, handicapé – 10 €par couple)	-	X	X	-	X	-	X	
Open vld	12,5€	16	X	X	X	X	-	X	
LDD	Minimum 10 €	16	-	X	-	X	-	-	
FDf	15 €(20 €par couple) 7 €senior (10 par couple) ; 4 €(26-35) ; 1 € (< 25 ans)	16	X	X	-	X	X	X	-
N-VA	12,5 €(2,5 €pour chaque nouveau membre de la même famille) 5 €(< 30 ans)	(16)	X	X	X	X	-	-	
Vlaams Belang	12,5€ 6,5 €(étudiant) ; gratuit pour organisation de jeunesse (< 36 ans)	-	-	X	-	-	-	-	

Sources : statuts des partis sur www.politicalpartydb.com/ (PPDB).

* Adhésion aux principes (Ecolo : principes, stratégie politique, statuts, règles internes ; Groen : principes, objectifs ; sp.a : objectifs et moyens du parti ; ps : charte ; cdH : projet, statuts ; cd&v : projet (manifeste), statuts, règles internes ; Open vld : déclaration de principes ; N-VA : principes, objectifs, statuts ; vb : statuts).

** Types d'adhésion : I = individuelle ; C = collective ; S = sympathisant (sans droits complets).

Tableau 7. Droits et obligations des adhérents, Belgique (dernière version des statuts)

Partis	Participation au Congrès	Sélection des candidat.e.s pour les élections	Sélection du/de la président.e de parti	Définition du programme électoral	Participation au pouvoir
Ecolo	X	2	2	3	2
Groen	X	2	2	2	2
SP.a	4	4	2	4	4
PS	4	4	2	4	4
CDH	X	0	2	2	2
CD&V	X	2	2	2	2
MR	X	0	2	0	0
Open VLD	X	2	2	2	2
N-VA	X	0	2	3	2
Vlaams Belang	X	0	0	0	0

Source : statuts des partis sur www.politicalpartydb.com/ (PPDB).

0 = aucun rôle actif formel (in)direct et pas de droit de vote ; 1 = rôle actif formel ; 2 = droit de vote ; 3 = rôle actif formel et droit de vote ; 4 = influence via délégation ou représentation.